



## Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Jeudi 15 décembre 2016]**

Date de la convocation  
9 décembre 2016  
Date d'affichage  
9 décembre 2016

Nombre de conseillers  
En exercice : 33  
Présents : 27  
Procurations : 4  
Votants : 31

**Présents** : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Thierry BODDI, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle HARDY, Christelle BIROT, Christian PERO, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

**Absents et représentés** : Chantal TICHIT, Stéphanie NELATON, Magali CAMALET, Aurélie TREILHOU,

**Absents** : Marie-Christine BOUTONNET, Philippe PILLEUX

**N° 169 / 2016**

*Secrétaire de séance : Alain SORIANO*

### **OBJET DE DELIBERATION : Intercommunalité – Election des délégués communautaires**

Par arrêté en date du 24 novembre 2016, le Préfet du Tarn a arrêté la composition du conseil communautaire du futur EPCI issu de la fusion des communautés de communes du Rabastinois, Tarn & Dadou, et Vère-Grésigne Pays Salvagnacois.

La commune de Gaillac se voit dorénavant attribuer 15 sièges, contre 16 précédemment. Il convient donc qu'une nouvelle élection soit organisée.

Les dispositions de l'article L. 5211-6-2 du CGCT prévoient que « *si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes* ».

Font acte de candidature :

**Liste du groupe majoritaire** : Patrice Gausserand, Martine Souquet, Francis Ruffel, Dominique Hirissou, Christophe Causse, Monique Guille, Dominique Boyer, Chantal Tichit, Alain Soriano, Christelle Hardy, Bernard Barthe, Pierre Tranier, Fanny Nelaton

**Liste Avec Vous pour Gaillac** : Marie-Françoise Bonello, Jean Bataillou

**Liste RBM pour Gaillac** : Marie-Christine Boutonnet

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les candidatures afin de désigner ses nouveaux représentants au sein du conseil communautaire de la future intercommunalité.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Sont désignés comme assesseurs : Michèle RIEUX et Dominique HIRISSOU

Nombre de votants : 31

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 28 (2 votes BLANC et un vote NUL)

Résultat :

**Liste du groupe majoritaire : 23 voix : 13 sièges**

**Liste Avec Vous pour Gaillac : 5 voix : 2 sièges**

Sont proclamés élus :

**Liste du groupe majoritaire** : Patrice Gausserand, Martine Souquet, Francis Ruffel, Dominique Hirissou, Christophe Causse, Monique Guille, Dominique Boyer, Chantal Tichit, Alain Soriano, Christelle Hardy, Bernard Barthe, Pierre Tranier, Fanny Nelaton

**Liste Avec Vous pour Gaillac** : Marie-Françoise Bonello, Jean Bataillou

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Gaillac, le 16 décembre 2016

**Le maire**

**Patrice GAUSSERAND**

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :